



## L'ARBRE, POUMON DE NOS VIES LIGÉRIENNES UN ENJEU À PARTAGER

Dans un contexte de réchauffement climatique accéléré, le CESER affirme la nécessité d'inverser les conséquences, d'une part du remembrement à la campagne depuis 1950 et d'autre part, en ville, de la minéralisation systématique due à l'hyperurbanisation sur notre environnement naturel dans son ensemble, ceci pour tenter de lutter contre les effets du réchauffement climatique. Plus de 30 ans après une contribution sur le reboisement de la forêt, le CESER s'empare à nouveau de la question de l'arbre et de la haie pour leur redonner toute leur place au cœur de nos territoires, de façon pérenne.



**160 000 km**  
de haies en Pays de la Loire  
(probablement 60% des haies ont  
disparu depuis 1950)



**337 000 ha**  
d'arbres en Pays de la Loire soit 2%  
de la surface boisée en France



**11%**  
de taux de boisement de la  
surface régionale (moyenne  
régionale française : 30%)



**22%**  
des espèces animales  
en France, menacées de  
disparition\*



**1 000 km**  
parcourus par une voiture  
émettent 272 kg de CO2  
compensés par 10 arbres

\* Source : Observatoire de la biodiversité-2018.

### L'arbre, protégé et réglementé

Depuis le bail rural jusqu'au cadre européen lié à la Politique Agricole Commune, l'arsenal légal et réglementaire qui encadre l'arbre est considérable. Malgré les normes mises en place, **le CESER alerte sur le risque d'abattage massif des arbres et des haies situés aux abords des réseaux routiers, ferroviaires, électriques ou de fibre optique.**

### Les bienfaits de l'arbre

La remise en état du système bocager et l'incitation à l'agroforesterie trouvent leur motivation et leur nécessité urgente dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique. Leur revalorisation est donc essentielle pour **améliorer la biodiversité et la préservation de l'environnement** qui permettent la séquestration du carbone et la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Les bienfaits de l'arbre sont également multiples pour les activités humaines, que ce soit sur la santé des individus ou encore sur les activités économiques liées aux rendements agricoles, la filière du bois, etc.



**XAVIER DE LA BRETESCHE,**  
Rapporteur au nom  
de la commission  
« Aménagement des  
territoires - Cadre de vie »

### Une contribution au débat public

L'arbre est un chaînon majeur de différents processus environnementaux tels que le ralentissement du cycle de l'eau, la lutte contre l'érosion, la séquestration du carbone et la reconquête de la biodiversité ou la lutte contre les effets négatifs des périodes de canicule.

Le CESER réaffirme que la baisse des émissions de CO2 est une obligation et que l'arbre seul, ne compensera pas le rythme des émissions actuelles. L'objectif à notre échelle est de mettre l'arbre au cœur de la lutte contre les effets du réchauffement climatique et non contre le réchauffement climatique lui-même.

L'arrachage des haies et la disparition des arbres en ville doit nous amener à la prise de conscience des catastrophes subies. Ceci constitue le point de départ du renouveau et impose une prise en considération collective.

À ce titre, il y a nécessité de remettre l'arbre au cœur de nos vies et d'organiser la résilience avec force. **Cette étude sera débattue avec le public dans les territoires, pour être enrichie.**



Les 22 préconisations du CESER, organisées en trois axes, concernent l'ensemble de la société, les collectivités, les entreprises, les exploitations agricoles et les particuliers.

Extraits...

## AXE 1- Connaissances / Savoirs sur les arbres / Formation / Sensibilisation

### Préconisations pour la Région des Pays de la Loire

L'enjeu majeur est d'anticiper et de trouver des solutions durables autour de la protection, la préservation de l'existant et la replantation des arbres en ville et à la campagne. Dans ce contexte, le CESER préconise de **recenser et de confronter les études et les recherches déjà réalisées, en cours ou à venir, avant d'en relancer d'autres**. En outre, la société civile organisée invite à **réaliser rapidement un audit sur l'état des arbres en ville et dans le bocage afin d'élaborer à l'échelle régionale, un répertoire des arbres remarquables ainsi qu'un état du système bocager**.

En outre, entretenir et tailler une haie pour de nouvelles infrastructures de communication ou d'urbanisme, replanter des arbres en milieu urbain, nécessitent d'une part, une formation spécifique, et d'autre part, la transmission des savoir-faire et des bons usages. La connaissance et le savoir sur l'arbre et la haie doivent aussi intégrer les enjeux du changement climatique, de la protection de la nature et de la biodiversité.

C'est pourquoi, le CESER propose à la Région d'**envisager un focus sur les métiers du bois, de l'arbre et des paysages dans les formations et les emplois verts liés à la biodiversité**. De plus, il invite la collectivité à **encourager les projets sur la thématique de l'arbre, isolé en ville ou de la haie en campagne, dans les modules d'initiative locale proposés par les lycées agricoles**.

À destination des personnes en recherche d'emploi, le CESER suggère de **développer l'offre des formations autour de l'arbre dans le programme de formation régionale**. Mais aussi, de rendre possible le suivi d'une formation à un métier spécifique et délivrer une certification professionnelle, à travers le dispositif Visa métier.

### Préconisations pour les acteurs de la filière bois

Le CESER propose d'interpeller particulièrement le ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire afin que ceux-ci soient intégrés dans les projets scolaires ou périscolaires et dans la carte scolaire des lycées agricoles. Une action qui pourrait être concertée avec le Rectorat et la DRAAF<sup>1</sup>.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessité de **sensibiliser et d'informer les Ligériens sur la question de l'arbre**. Cela passe par **une culture commune et une acculturation**, enjeux essentiels, notamment auprès des jeunes. Il est également urgent de **sensibiliser tous les professionnels dont les agriculteurs, sur la multifonctionnalité des haies**. L'objectif étant de démontrer les bénéfices qu'elles peuvent apporter sur l'environnement et l'exploitation agricole : amélioration de la qualité et la quantité d'eau disponible, lutte contre l'érosion des sols, protection du bien-être des humains et des animaux par la fraîcheur induite... La sensibilisation doit s'appuyer également sur **les apports de l'arbre en termes culturel, spirituel, alimentaire, loisirs...**

Pour le CESER, le développement d'une acculturation commune, et l'information sur l'arbre passe par **une vaste campagne sur les bienfaits de l'arbre auprès du grand public**. En outre, la société civile organisée invite la Région à **soutenir ceux qui accompagnent les actions de sensibilisation** et d'information sur l'arbre et la haie.

### Préconisations pour les autres acteurs

Les associations locales d'éducation et de protection de l'environnement, services de l'État, Chambres consulaires et professionnelles ont également un rôle important à jouer dans la sensibilisation et l'information à l'arbre et ses bienfaits. Dans ce contexte, le CESER invite à **favoriser la concertation de l'ensemble de ces acteurs** pour des actions coordonnées et cohérentes. Cela induit la mise en œuvre d'une animation territoriale.

<sup>1</sup> Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



## AXE 2 - Aménagements / Plantations / Entretien et maintien de l'existant

### Préconisations pour la Région

Le maintien et la reconstitution des haies bocagères doivent se regarder à l'échelle des EPCI<sup>2</sup> notamment au travers des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux avec comme objectif la zéro artificialisation nette. Ainsi, le CESER préconise d'**impulser et de coordonner la mise en place d'une démarche collective à l'échelle des EPCI et des syndicats de bassins versant, sous la forme d'un lieu ressources Arbre et Haie**, accessible aux particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs.

La collectivité pourrait également **intégrer des éléments d'éco-conditionnalité** notamment auprès des EPCI, **en prenant appui sur les priorités développées dans le cadre du SRADDET<sup>3</sup> et les Contrats de Territoire**. Par ailleurs, un **partenariat** pourrait être consolidé avec les **Syndicats de bassins versants, l'Agence de l'eau et l'Europe** afin de financer la replantation des haies.

Enfin, le CESER plaide pour une **sensibilisation des gestionnaires des réseaux SNCF, électriques et fibre optique pour une mise en œuvre d'un élagage respectueux des arbres et des haies**.

### Préconisations pour les autres acteurs

LE CESER propose de **développer une réflexion prospective dans les territoires ruraux, à l'instar de ce qui existe dans les métropoles, et d'accompagner les communes du littoral dans la préservation de leurs forêts**. En effet, elles participent au maintien des dunes, barrières naturelles pour les risques de submersion marine. En outre, **les propriétaires privés et publics de zones de friches industrielles pourraient être incités, si possible, à réimplanter des arbres**. De même, **la création de forêts urbaines et périurbaines, de type Miyawaki<sup>4</sup> ou autres pourraient aussi être encouragées**, en lien avec les structures d'éducation à l'environnement.

## AXE 3 - Leviers financiers

Une séquestration intelligente du carbone permet de motiver les entreprises dans leur contribution volontaire à s'associer à de multiples co-bénéfices environnementaux qui justifieront des financements volontaires plus importants.

### Préconisations pour la Région

Le CESER invite la Région à **affirmer son rôle de stratège du plan de financement de l'arbre et à consolider les engagements financiers de ses politiques publiques avec diverses entrées (financement participatif, RSE<sup>5</sup> des entreprises, contrats de territoires, projets bas carbone)**. Ce qui sous-entend d'établir un état des lieux des financements existants (privés, publics) et de participer au financement des structures qui accompagnent les actions de maintien des haies et de formation à l'entretien des haies.

La Région pourrait aussi **rémunérer le maintien et la gestion durable des haies ainsi que le carbone stocké dans le cadre des pratiques de l'ensemble des acteurs de cette gestion (agriculteurs, collectivités, propriétaires fonciers)**. Plusieurs pistes d'actions peuvent être envisagées : favoriser la mobilisation des entreprises au travers de leur RSE<sup>5</sup>, engager une politique de réduction de l'empreinte environnementale notamment sur le carbone en intégrant dans les appels d'offres des obligations de compensation carbone locale, consolider la réflexion sur la mutualisation d'achat de matériel d'entretien et de transformation du bois...

### Préconisations pour les autres acteurs

Le CESER appelle à **promouvoir le bois local et durable** en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction. Enfin, le CESER invite les acteurs de la filière bois à **solliciter les fonds FEDER<sup>6</sup> et ceux de la PAC<sup>7</sup> pour développer les forêts urbaines ainsi que la prise en compte du linéaire de haies**.

<sup>2</sup> Établissement Public de Coopération Intercommunale / <sup>3</sup> Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires / <sup>4</sup> Méthode de reforestation « végétation potentielle naturelle » / <sup>5</sup> Responsabilité Sociétale des Entreprises / <sup>6</sup> Fonds Européen de Développement Régional / <sup>7</sup> Politique Agricole Commune



**JACQUES BROUSSEAU**  
Président de la commission  
« Aménagement des territoires - Cadre de vie »

**La Région n'est pas seule à devoir agir !**

Dans cette étude, le CESER insiste sur trois principes :

- La nécessité que l'arbre soit au cœur de nos vies dans un contexte européen et mondial de réchauffement climatique.
- L'accompagnement des entreprises qui sont à la recherche de foncier disponible pour réaliser des plantations, notamment de haies.
- La volonté que l'Etat mette en place des taxes carbone fléchées pour faciliter le développement de la filière du bois local et durable.

La société civile (à travers ses associations, ses habitants, les milieux économiques) doit prendre toute sa place en acceptant de revoir tout ou partie du modèle existant. Il est évident aussi que ce défi ne se fera pas sans les agriculteurs et sans assurer leur renouvellement, pour retrouver une région bocagère, conserver l'élevage et développer de manière concertée l'agroforesterie.

Enfin, cette étude a vocation à interpeller et proposer des alternatives à l'exécutif régional en particulier et de façon plus globale à l'ensemble des collectivités, voire à l'État au titre de sa fonction régalienn.



**LIRE L'INTÉGRALITÉ**  
**« L'ARBRE, POU MON DE NOS VIES LIGÉRIENNES. UN ENJEU À PARTAGER »**  
SUR **[WWW.CESER.PAYSDELALOIRE.FR](http://WWW.CESER.PAYSDELALOIRE.FR)** EN SCANNANT LE QR CODE